



Publications des tribunaux

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Niederhauser Olivier, fils de Claude et de Mildred-Gilberte, née Boule, né le 28 décembre 1961, à Neuchâtel, originaire de Bowil, manœuvre, précédemment domicilié à 2112 Môtier, rue des Eaux-Vives, actuellement sans domicile connu; sap à cp sap chars III/2;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 22 août 1991, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

26 juillet 1991

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Claude Moeckli

F34591

Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Schmid Charles, fils de Charles et de Fernande, née Jossevel, né le 15 novembre 1962, à Genève, originaire de Stierva, monteur-électricien; cyc à cp cyc III/1;

Baud Patrick, fils de William et de Roselyne, née Ecoffey, né le 6 avril 1961, à Genève, d'où originaire, convoyeur; radio à cp EM aérop 1;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 27 août 1991, à Lancy, Salle du Conseil municipal, Mairie, route du Grand-Lancy 41, à 8 h. 30, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Jacquelin Hervé, fils d'Yvon et de Jeannine, née Genet, né le 21 octobre 1966, à Beaune (F), originaire de Saint-Cierges, disc-jockey, précédemment domicilié à 1510 Moudon, rue de la Grenade 25, actuellement sans domicile connu; fus à cp EM fus mont 15;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le mercredi 4 septembre 1991, à 8 h. 15, à Vevey, avenue du Simplon 38, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service. Au cours de cette audience, le tribunal se prononcera en outre sur la révocation éventuelle du sursis qui vous a été accordé le 7 septembre 1988 par le juge de police de la Gruyère.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

5 août 1991

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, Lt-colonel Eugène Ruffy

F34591

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.08.1991
Date	
Data	
Seite	1021-1022
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 662

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.